

COMMUNE DE BINIC-ETABLES SUR MER
ARRETÉ N° 2022/ARR/R/DG/09
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A MONSIEUR GILBERT BERTRAND 2ème ADJOINT ET MAIRE DELEGUE
D'ETABLES SUR MER, EN CHARGE DES TRAVAUX

Le Maire de BINIC – ETABLES-SUR-MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20, L.2122-21 et L.2122-22 ;

Vu la délibération du 6 juillet 2022 relative à l'élection des adjoints au Maire, et de l'élection de Monsieur Gilbert Bertrand au rang de 2ème adjoint au Maire lors de cette séance ;

Vu le procès-verbal d'élection des adjoints en conseil municipal du 06 juillet 2022 ;

Considérant qu'il convient, pour la bonne administration de la commune, de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice de ses adjoints ;

Considérant qu'en vertu de l'articles L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que « le Maire et les adjoints sont officiers d'état civil » Monsieur Gilbert Bertrand pourra signer tout acte lié à la fonction d'Officier de l'Etat Civil sans délégation ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2020-299 portant modification de l'arrêté n°2020-259 portant délégation de pouvoirs et de signature à Monsieur Gilbert Bertrand est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : Délégation de fonction est donnée à Monsieur Gilbert Bertrand, 2^{ème} adjoint et Maire délégué d'Etables sur Mer, afin de prendre les décisions, signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines des travaux et de la commande publique.

- Travaux de voirie et aménagements de sécurité, travaux dans les bâtiments publics
- Entretien de la voirie et propreté urbaine
- Entretien du patrimoine communal, des bâtiments publics, suivi des vérifications périodiques, des commissions de sécurité et mise en accessibilité
- Elaboration et suivi de la mise en œuvre du Programme pluriannuel des investissements ;
- Recherche et réalisation d'économies d'énergie
- Pilotage de la politique d'achat de la commune
- Préparation et suivi des affaires de la commission des marchés en procédure adaptée et de la commission d'appels d'offres
- Signature d'engagements, devis, bons de commande, conventions de prestations de services, marchés, ordres de services dans la limite de 20 000€ HT dans les domaines des services techniques

Par ailleurs, délégation de fonction est donnée dans les domaines suivants :

- Représentation dans les cérémonies et évènements qui concernent la commune déléguée d'Etables sur Mer
- Police de la circulation sur la commune déléguée d'Etables sur Mer
- Police administrative générale sur la commune déléguée d'Etables sur Mer
- Gestion du domaine public sur la commune déléguée d'Etables sur Mer

ARTICLE 3 : La présente délégation de fonction emporte ~~délégation de signature dans tous les~~ domaines précités. Les actes signés au titre des articles 2 et 3 devront porter les nom, prénom, qualité et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

ARTICLE 4 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 5 : La présente délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

ARTICLE 6 : Cette délégation donne droit au versement d'une indemnité de fonction, au lendemain de l'élection, conformément à la délibération en date du 06 juillet 2022.

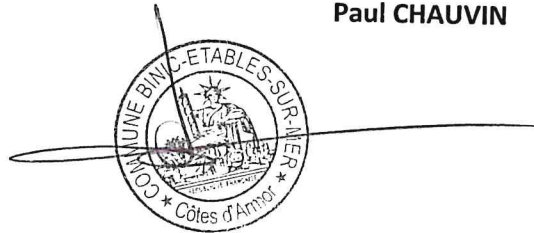
ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et sera inscrit au Registre des actes de la Mairie.

ARTICLE 8 : Le Directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et transmis à :

- Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'intéressé.

A Binic-Etables sur Mer, le 07 juillet 2022

Le Maire
Paul CHAUVIN



Notifié à Gilbert Bertrand
Le